

# Lieutenants pénitentiaires

## 1<sup>ère</sup> promotion - plan de requalification

# Observatoire de la formation

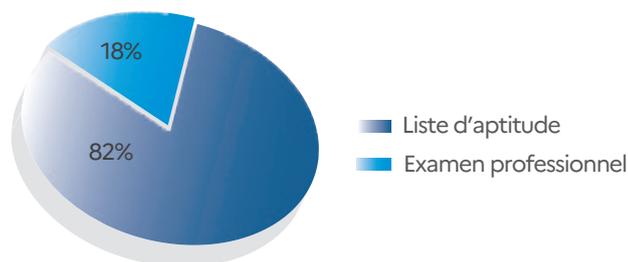


Août 2021

### À RETENIR

- > 554 agents sont entrés en formation en 4 vagues les 10 mai, 2 juin, 6 et 20 juillet pour une durée de 8 semaines.
- > 510 personnes ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 92%.
- > 86% d'hommes, 14% de femmes, et une personne non-binaire
- > 82% des agents sont issus de la liste d'aptitude, 18% de l'examen professionnel
- > Âge moyen : 49,2 ans
- > La majorité des agents possèdent le baccalauréat.
- > Leur principale motivation réside dans les fonctions d'encadrement et de management.
- > À leur entrée en formation, la première perspective professionnelle des agents est de devenir commandant.

Graphique 1 : Répartition des agents par modalité d'accès à la formation - Proportions

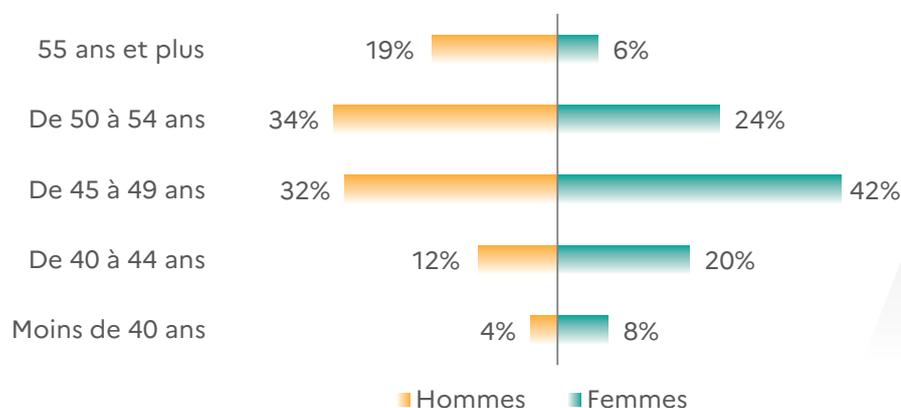


Les agents ayant rejoint la première formation « plan de requalification » ont principalement été recrutés sur liste d'aptitude (82%), et seulement 18% via l'examen professionnel.

### Profil sociodémographique

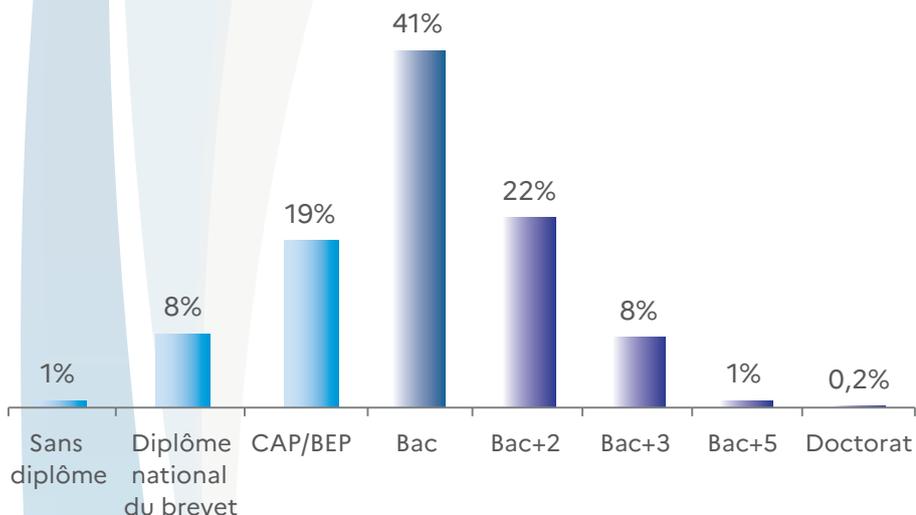
Cette promotion est principalement constituée d'hommes : nous dénombrons parmi les répondants 86% d'agents masculins, 14% de femmes, et une personne non-binaire.

Graphique 2 : Répartition des agents par genre et par catégories d'âges - Proportions



Les agents sont âgés de 49 ans en moyenne, le plus jeune ayant 33 ans et le plus âgé 62 ans. Les femmes sont plus jeunes que leurs collègues masculins : 47 ans contre 50 ans en moyenne. Cette différence d'âge se lit également sur la pyramide des âges : les hommes sont majoritairement répartis dans deux tranches d'âges regroupant les 45 à 54 ans, tandis que les femmes sont principalement âgées de 45 à 49 ans. Aussi, si les hommes sont nombreux à être âgés de 55 ans et plus (19%), c'est une exception pour les femmes (6% seulement).

**Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu – Proportions**

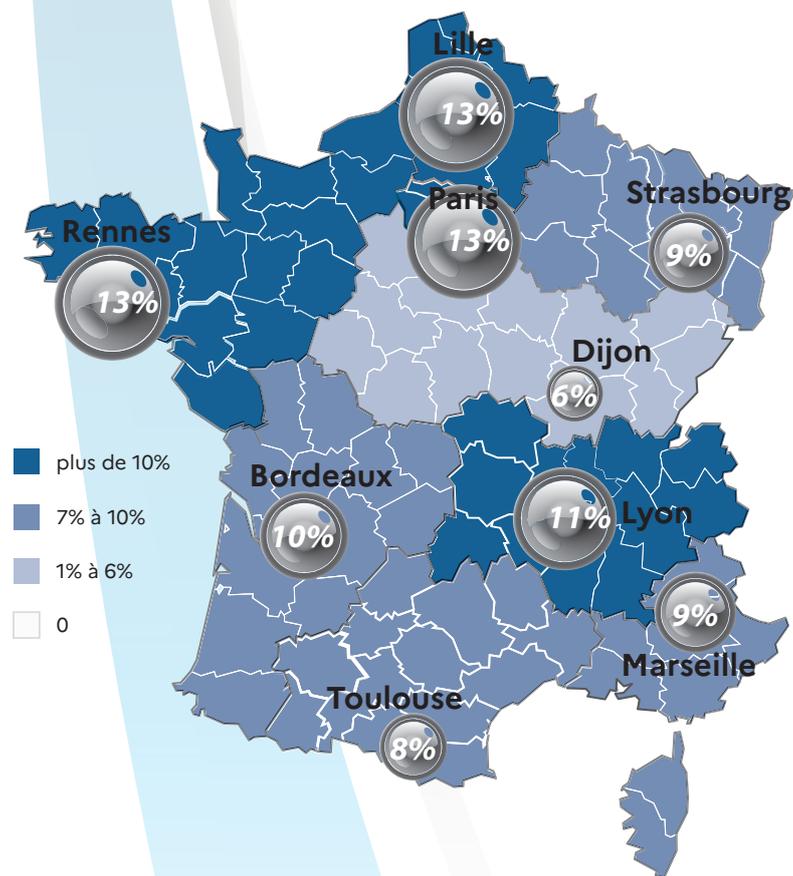


Les agents sont majoritairement titulaires du baccalauréat : 41% d'entre eux n'ont que ce diplôme, et 31% sont diplômés du supérieur (principalement d'un bac+2). Parmi les non-titulaires du baccalauréat, 19% ont obtenu un CAP/BEP, 8% ont validé le diplôme national du brevet et 1% n'ont obtenu aucun diplôme.

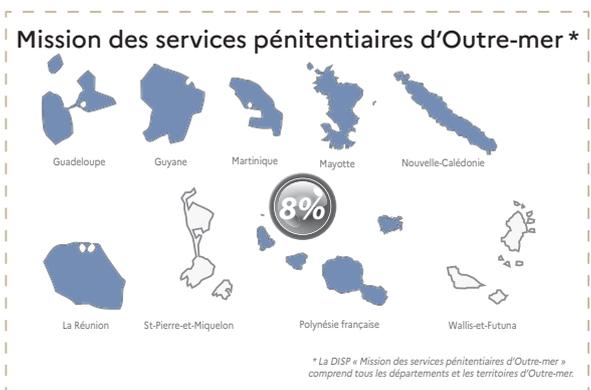
Les trois domaines de diplôme les plus souvent mentionnés sont les sciences économiques (21%), l'industrie (15%), et les sciences mathématiques (12%).

Le niveau de diplôme diffère selon la modalité d'intégration de la formation : les agents recrutés via l'examen professionnel sont plus diplômés que ceux qui ont rejoint la formation grâce à la liste d'aptitude (respectivement 49% d'agents diplômés du supérieur contre 27%).

**Graphique 4 : DISP d'origine des agents – Proportions**

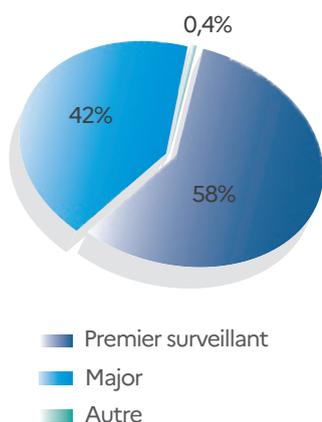


Les principales DISP d'origine des agents sont Lille, Rennes et Paris, avec toutes trois 13% des agents qui en proviennent. Suivent celles de Lyon (11%) et de Bordeaux (10%). À l'inverse, peu d'agents sont issus des DISP de la Mission Outre-mer (8%), de Toulouse (8%) et de Dijon (6%).



## Parcours professionnel

Graphique 5 : Dernier grade occupé dans l'administration pénitentiaire – Proportions

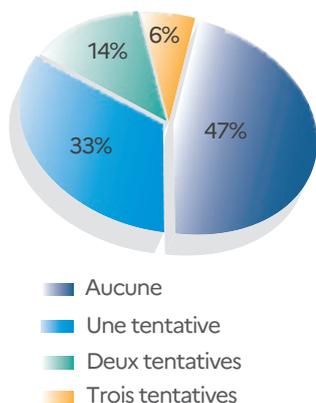


Avant d'intégrer la formation, les agents exerçaient dans l'administration pénitentiaire en tant que premiers surveillants (58%) ou major (42%). Deux personnes ont mentionné un autre grade, l'un celui de surveillant et l'autre n'a pas donné davantage de précisions.

Les répondants ont en moyenne 25 ans d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire, les hommes étant ceux qui cumulent le plus d'années d'expérience (26 ans contre 22), ce qui s'explique en partie par la différence d'âge des deux publics. Au total, 16% des agents ont moins de 20 ans d'ancienneté, 58% ont exercé entre 20 et 30 ans au sein de l'AP et 26% cumulent plus de 30 années d'expérience.

## Motivations, attentes et perspectives professionnelles

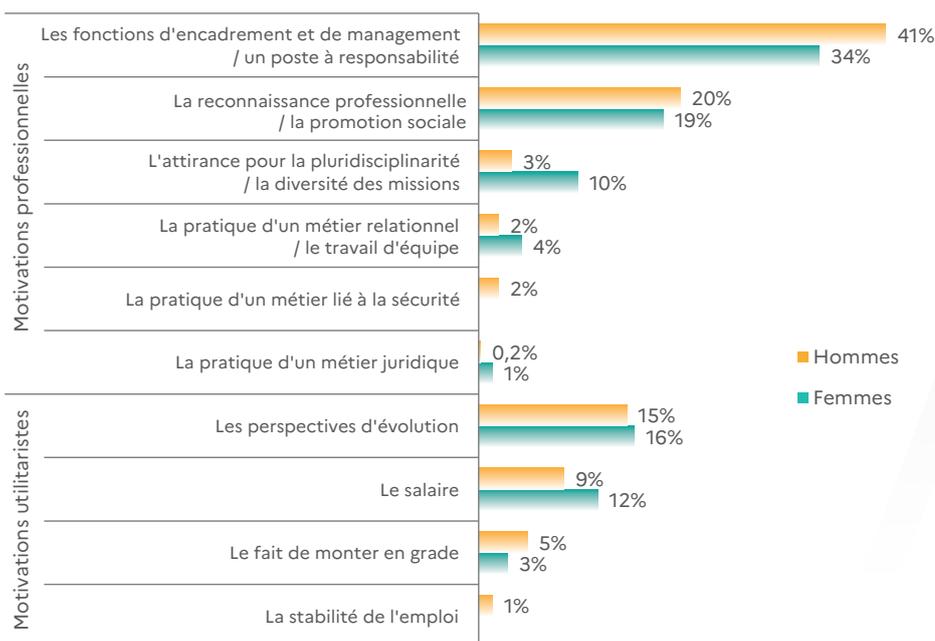
Graphique 6 : Précédentes tentatives au concours de lieutenant – Proportions



Les agents qui ont rejoint cette formation grâce au plan de requalification avaient pour la moitié d'entre eux déjà tenté d'intégrer le grade de lieutenant par le biais du concours : 53% avaient fait au moins une tentative. Plus précisément, 33% des agents avaient tenté une fois le concours de lieutenant, 14% deux fois et 6% trois fois ou plus. Ainsi, 47% des agents ont rejoint la formation sans jamais avoir tenté le concours auparavant.

Par ailleurs, 13% des agents ont mentionné avoir tenté d'autres concours durant l'année précédant leur entrée en formation (1 concours en moyenne : 91% en ont tenté un seul et 9% deux). Les répondants ont très largement mentionné le « concours » de major (50 mentions), et plus faiblement ceux de la douane (4), de premier surveillant (3), de formateur (3), de responsable de formation (2), de DSP (2) et de CAI (1).

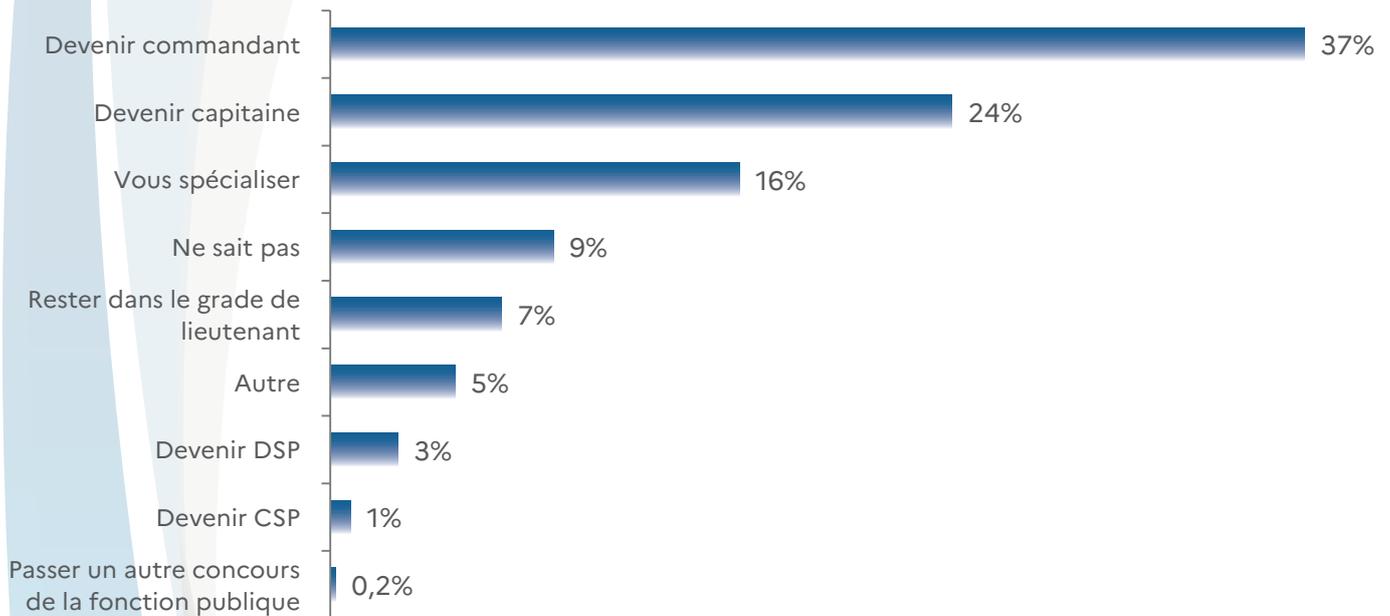
Graphique 7 : Première motivation à suivre la formation de lieutenant – Effectifs



Au total, les motivations professionnelles l'emportent sur les motivations utilitaristes, tant chez les hommes que chez les femmes : 69% des hommes et des femmes les ont citées.

La première motivation des agents à devenir lieutenant réside dans les fonctions d'encadrement et de management et/ou le poste à responsabilités (40% des agents les ont mentionnés). En deuxième position se place la reconnaissance professionnelle et/ou la promotion sociale (20%), suivie des perspectives d'évolution (16%). Si les deux derniers items sont partagés par les hommes et les femmes, les fonctions d'encadrement sont davantage citées par les hommes (41% contre 34%). À l'inverse, les femmes sont davantage motivées par la pluridisciplinarité et la diversité des missions (10% contre 3%), le salaire (12% contre 9%) ou encore la pratique d'un métier relationnel et le travail d'équipe (4% contre 2%).

## Graphique 8 : Première perspective professionnelle envisagée par les agents à l'entrée en formation – Effectifs



Les trois premières perspectives des agents à leur entrée en formation sont de devenir commandant (37%), capitaine (24%) ou de se spécialiser (16%). 9% des répondants ne savent pas encore quelle orientation donner à leur carrière. Les autres agents projettent de rester dans le grade de lieutenant (7%), de devenir DSP (3%), CSP (1%) ou de passer un autre concours de la fonction publique (1 mention). Parmi les agents ayant répondu « autre », la moitié ont mentionné leur proche retraite, qui ne leur offre plus de possible évolution de carrière.

Par ailleurs, les attentes des élèves vis-à-vis de la formation se situent principalement autour du développement et de la réactualisation des compétences et connaissances (93% des répondants y sont favorables), de séances sur la réglementation pénitentiaire (85%), sur la gestion de crise en détention (79%) et sur le management (79%). Les cours de self-défense et de tir sont les moins demandés (33%).

### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

AOÛT 2021